

Team Fighting Morges

Fiche d'inscription:

Nom :..... E-mail :.....
Prénom :..... Tel :.....
Né/e le :..... Mobile :.....
Adresse :..... NPA Localité :.....

Le Club du Team Fighting Morges, Avenue du Général Guisan 8, 1110 Morges
est représenté par Mr Richard Schreiber professeur et président du club
076 491 48 16 et Ricardo Martins Moniteur 079 199 62 74.

Le club Team Fighting Morges :

Style pratiqué; - Savate (Boxe pieds-poings)
- Chauss'fight
- Light contact, Assaut et Combat

Horaire d'entraînement : Lundi et Mercredi de 18h00 à 20h00 et le vendredi sur demande (préparation aux compétitions et aux passages de grades).

Cours : Adulte à partir de 16 ans, masculin et féminin

Tarifs

Les tarifs sont définis pour une saison sportive du mois de **septembre au mois de **juin** de l'année suivante.**

- **Tarif nouvel adhérent depuis septembre 2018 = Cotisation annuelle 400CHF + 50 CHF de frais d'inscription unique**
- **Tarif Etudiant, Apprenti, AVS, chômage = Cotisation annuelle 300 CHF + 50 CHF de frais d'inscription unique**
- **Tarif adhérent déjà licencié avant 2018* = Cotisation annuelle 350 CHF**
- **NOUVEAU Tarif forfait 10 séances : 150 CHF**

* Toute personne licenciée avant 2018 et ayant stoppé son abonnement plus de **6 mois** sans justificatif officiel sera considérée comme nouvel adhérent lors de sa réinscription.

Paiements par **Cash** ou par **CCP 10-17303-8 boxe française savate, 1110 Morges.**
Possibilité de paiement en une fois ou sur 2 mois consécutifs.

A savoir

Absences

En cas d'accident, maladie, vacances, problèmes privés ou professionnels, armée, période d'examen etc., Le Club n'entre pas en considération, sauf sur présentation de certificats médicaux ou autres documents officiels.

Exclusion

Le Club se réserve le droit d'exclure un membre sans remboursement dans le cas de non paiement des cotisations, en cas de vol, ou tout autre non respect du matériel, des instructeurs et des autres adhérents.

Responsabilité

Le Club décline toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incident survenant à l'occasion de l'exécution de l'ensemble des techniques pendant les cours ou en dehors des cours.

Le/La soussigné/e atteste être en bonne santé physique et mental pour pratiquer ce style de sport et avoir conclu une assurance accidents personnelle. **Pour les mineur(e)s l'autorisation des parents est obligatoire.**

La résiliation ou le renouvellement de la cotisation doit être faite 1 mois avant son échéance.

Fais à Morges en deux exemplaires, lu et approuvé.

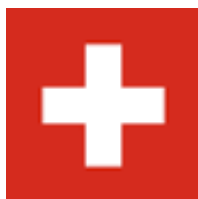
Payé par cash le.....

Payé par virement bancaire le.....
Préciser nom et prénom sur l'ordre de virement

Date.....

Signature du membre.....

Représentent légal



www.savate-boxing-morges.ch

